

COMMUNIQUÉ N° 023 /24/C/DG/SGAMP/CEN/YDE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/CEN/CIPM/2024, RELATIF
A LA FOURNITURE DES LOGICIELS SAGE BI REPORTING ET SAGE PAIE & RH ET DES DROITS D'UTILISATION
DU LOGICIEL SAGE 100 ENTREPRISE (LOT UNIQUE)

Le Directeur Général de la CENAME, Maître d'Ouvrage,

Communiqué :

Par Décision d'attribution n° 023 /24/D/DG/SGAMP/CEN/YDE du 06 MARS 2024,
Le **GROUPE SIA, BP 13 259 Yaoundé** est déclaré attributaire de la Demande de Cotation
N°001/DC/CEN/CIPM/2024, relatif à la fourniture des logiciels SAGE BI REPORTING et SAGE
PAIE & RH et des droits d'utilisation du logiciel SAGE 100 ENTREPRISE :

Lot unique « Fourniture des logiciels SAGE BI REPORTING et SAGE PAIE & RH et des
droits d'utilisation du logiciel SAGE 100 ENTREPRISE à la CENAME », pour un montant total
**Toutes Taxes Comprises (TTC) de 13 101 926 (Treize millions cent un mille neuf
cent vingt-six) Francs CFA.** Le délai de livraison desdites fournitures est de **quinze (15)
jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service d'exécution de la lettre-
commande.

Le Directeur Général de ladite société ou son représentant dûment désigné, est invité
à se présenter à la Direction Générale de la CENAME, pour l'établissement du projet de
lettre-commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer
leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué, à l'exception des
exemplaires destinés à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait
lieu à réclamation.

Ampliations :

- ARMP-JDM (pour publication) ;
- MINMAP ;
- Affichage ;
- Archives / chronos.

Fait à Yaoundé, 06 MARS 2024
Le Directeur Général,

